

Séance du Jeudi 17 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept Mars, l'assemblée régulièrement convoquée le 17 Mars 2022, s'est réunie sous la présidence de Victor ETIENNE, Maire.

**Membres en
exercice :** 19

Présents : 9

Votants: 12

Etaient présents :

Victor ETIENNE, Virginie CHAVAGNAT, Adrien RENAULT, Stéphanie GOBLET, Caroline METZGER, Jean-Claude OFFROY, Marie-Hélène GIBERT, Didier MANSON, Elisabeth LEPAGE.

Absents représentés :

Philippe FAIGNER a donné pouvoir à Stéphanie GOBLET
Nathalie GUILLAUME a donné pouvoir à Jean-Claude OFFROY
Vanessa GUERIN a donné pouvoir à Jean-Claude OFFROY

Excusé : Frédéric AUREAU

Absents : Martine GODE, Didier COUTOULY, Pascal METZGER, Nathalie GUILLAUME, Frédéric AUREAU, Thibault SAUVAGET, Vanessa GUERIN, Yohan GABANOU, Emmanuel HERGOT

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monsieur le Maire à 20 h 20

Secrétaire de séance : Adrien RENAULT

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2022

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu est adopté avec 11 voix pour, 1 abstention (Marie-Hélène GIBERT).

Le Maire demande d'ajouter un nouveau point à l'ordre du jour :

- SOLIDARITE UKRAINE

PARTICIPATIONS SCOLAIRES 2020/2021 pour le syndicat intercommunal des lycées de Dammartin en Goële

La commune a été destinataire d'un courrier invitant le Conseil Municipal a voté la participation aux frais de fonctionnement des équipements sportifs gérés par le syndicat intercommunal du lycée Charles de Gaulle à LONGPERRIER.

En effet, un enfant croucyen y est inscrit et profite de la structure sans que la commune participe.

C'est pourquoi, le syndicat sollicite la commune pour une participation de 190 € par élève.

Le montant de cette participation, pour l'année scolaire 2020/2021 s'élève à 190€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **ACCEPTE** la participation scolaire pour le syndicat intercommunal des lycées du canton de Dammartin en Goële
PREVOIT les crédits nécessaires au paiement de la dite participation

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE PURIFICATEURS D'AIR ET DE MESUREURS DE CO2

La Région accompagne les collectivités souhaitant investir dans des solutions pour améliorer la qualité de l'air des lieux accueillant les jeunes enfants.

Le projet vise à mettre en place des purificateurs d'air et du matériel de mesure de dioxyde de carbone (CO²).

Seules les dépenses d'investissements directement liées à ce type de projet et nécessaires à sa bonne réalisation constituent la base subventionnable.

La subvention peut couvrir jusqu'à 50% des dépenses subventionnables dans la limite de 20.000 € par collectivité.

Le projet est le suivant :

Achat de 17 purificateurs d'air : 15 150, 00 € HT

Achat de 10 mesureurs de CO² : 570, 00 € HT

Achat de 10 chargeurs secteur USB et câble = 87.90 € HT

Travaux de réseaux électriques : 5 948,63 € HT

Soit un total HT de 21 756,53 €

Le plan de financement sera le suivant :

| | |
|----------------------------------|-------------|
| PROJET TOTAL H. T. | 21 756,53 € |
| Subvention régionale – Taux 50 % | 10 878,26 € |
| Autofinancement | 10 878,27 € |
| Provision TVA | 4 351,31 € |

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** le projet à l'unanimité des présents et représentés.
- **D'ADOPTER** le plan de financement exposé ci-dessus
- **DE SOLLICITER** une subvention auprès de la Région Ile-de-France

ACTUALISATION DU TARIF DE LOCATION DU GITE

Lors de la séance du 28 janvier 2022, une décision sur les tarifs de location du gîte a été prise. Ils sont les suivants :

TARIFS et CONDITIONS : 190 € pour une semaine du samedi au samedi et par personne.

OPTION : 50 € pour le ménage.

CAUTION : 1000 €

Après réflexion, il s'avère que certaines demandes pourraient être pour des durées plus courtes, c'est pourquoi, il est proposé :

- Tarif pour une chambre de 2 personnes à 65 € / nuitée
- Tarif ménage : 50 €
- Caution : 1.000 €

DECIDE, pour l'année 2022 :

TARIFS et CONDITIONS : Tarif pour une chambre de 2 personnes à 65 € / nuitée

OPTION : 50 € pour le ménage.

CAUTION : 1000 €

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE à l'unanimité des présents et représentés.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU COMITE D'ANIMATION

Monsieur le Maire

- retrace les actions menées par le Comité d'Animation et soutenues financièrement par la Commune de CROUY-SUR-OURCQ, dans le cadre d'une convention d'objectifs, au cours des années 2019, 2020 et 2021,
- présente à l'assemblée un nouveau projet de convention d'objectifs, avec le Comité d'Animation, pour une durée de 3 ans (Années 2022 - 2023 - 2024) inhérent au soutien financier de la commune pour la réalisation de 3 manifestations, organisées par le Comité d'Animation

Monsieur Le Maire expose les différentes animations proposées par le Comité d'Animation. Ces animations figureront dans le renouvellement de la convention pluriannuelle.

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, avec 10 voix pour, 2 voix ne prenant pas part au vote (Stéphanie GOBLET, Adrien RENAULT)

VALIDE la proposition ci-dessous :

- **ADOPTE** une convention d'objectifs établie avec le Comité d'Animation, pour une durée de 3 ans (2022 – 2023 -2024), en vue d'apporter un soutien financier lors de l'organisation des 3 manifestations, citées ci-dessous,
 - Chasse aux œufs 250,00 €
 - Soirée à thème 1 250,00 €
 - Marché de Noël + Activités 3 500,00 €
(y compris fourniture de tickets pour les enfants scolarisés au sein des écoles maternelle et élémentaire de la commune)
- **EMET un AVIS FAVORABLE** au versement d'une participation financière communale, à hauteur de 5 000,00 € par an, sous réserve de réalisation des 3 manifestations,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Le Maire rappelle que le vote des subventions des associations est à réaliser avant le vote du budget de l'année en cours.

Il rappelle également l'importance pour les associations d'obtenir une subvention. Mais malgré plusieurs relances, certaines associations n'ont pas rempli les Cerfa et documents envoyés.

Après étude de l'ensemble des dossiers, Monsieur Le Maire propose l'attribution des subventions suivantes :

| | |
|--|--------------------|
| AMIS de la BIBLIOTHEQUE | 1 800,00 € |
| APAA (Association Paix et Abondance en Afrique) | 0,00 € |
| ASBVO | 300,00 € |
| ASSOCIATION des AIDES à DOMICILES | 1 500,00 € |
| ASSOCIATION MOSC (Maison de santé) | 0,00 € |
| ASSOCIATION REMPART (organisation Chantier Jeunes) | 2 000,00 € |
| ASSOCIATION YAKA | 200,00 € |
| ATHLETIC CLUB PAYS DE L'OURCQ(ACPO) | 300,00 € |
| CAL JUDO LIZEEN | 320,00 € |
| CLUB ARTISANAL | 460,00 € |
| CLUB DE FOOT - CSOPO | 0,00 € |
| CLUB des ANCIENS | 550,00 € |
| COMITE d'ANIMATION Convention pluriannuelle - partenariat | 5 000,00 € |
| CROIX ROUGE | 300,00 € |
| ECOLE INTERCOMMUNALE de MUSIQUE | 550,00 € |
| EPINOCHÉ CROUYCIENNE | 600,00 € |
| FADA | 800,00 € |
| FNACA | 80,00 € |
| JSP du PAYS de L'OURCQ | 0,00 € |
| LA PETANQUE | 150,00 € |
| LES PETITS ECOLIERS | 200,00 € |
| NGHIA LONG VIET VO DAO | 0,00 € |
| OCCE | 0,00 € |
| OURCQ HANDBALL CLUB | 0,00 € |
| OURCQ RUGBY CLUB | 0,00 € |
| PATCHWORK | 0,00 € |
| UNION SPORTIVE PAYS DE L'OURCQ (USPO) | 0,00 € |
| TOTAL | 15 110,00 € |

Le Conseil Municipal,

VALIDE à l'unanimité des présents et représentés, la proposition ci-dessus.

CIMETIERE

Le Maire expose que lors de la commission cimetière du 25 février 2022, une entreprise a été retenue : Gescime.

La restructuration du cimetière se fera en 2 étapes :

- Informatisation du cimetière
- Mise en place de la procédure de reprise de concessions en état d'abandon.

TARIFS ET CONDITIONS

- Informatisation du cimetière

- Gestion, reprise de données, cartographie, installation logiciel, hébergement site internet, formations ...
Total HT : 5.828,00 €

- Contrat de services
Total HT : 475,00 € / an (offert la 1^{ère} année)

- Règlement de cimetière
Total HT : 900,00 €

- Mise en place de la procédure de reprise de concessions en état d'abandon.

Reprise pour état d'abandon de 200 concessions en 3 phases :

- Phase 1 : Procédure et frais annexes
Total HT Budget 2022 : 11.832,00 €

- Phase 2 : Procédure (avancement)
Total HT Budget 2022 : 4.000,00 €

- Phase 3 : Procédure (finalisation de la reprise des 200 concessions)
Total HT Budget 2025 : 5.254,00 €

| | | |
|-------------|--------------------|-------------|
| 2022 | PROJET TOTAL H. T. | 22 560,00 € |
| | Provision TVA | 4 512,00 € |
| 2023 | PROJET TOTAL H. T. | 475,00 € |
| | Provision TVA | 95,00 € |
| 2024 | PROJET TOTAL H. T. | 475,00 € |
| | Provision TVA | 95,00 € |
| 2025 | PROJET TOTAL H. T. | 5 729,00 € |
| | Provision TVA | 1 145,80 € |

Le Conseil Municipal,

VALIDE à l'unanimité des présents et représentés, la proposition ci-dessus.

MISE A JOUR CONCERNANT LA DESIGNATION DES MEMBRES DU SYNDICAT DES COLLEGES DE CROUY-LIZY

Le Maire précise le rôle du syndicat des collèges et l'obligation de ce dernier de modifier ses statuts, afin de pérenniser ses actions auprès des collégiens dont les communes sont membres.

Après adoption des nouveaux statuts lors du précédent Conseil Municipal, il est nécessaire de désigner 1 Titulaire et 1 Suppléant :

Le Maire propose pour le poste de Titulaire : Virginie CHAVAGNAT ; et pour le poste de Suppléant : Adrien RENAULT.

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE à l'unanimité des présents et représentés, avec 10 voix pour, 2 voix ne prenant pas part au vote (Virginie CHAVAGNAT, Adrien RENAULT)

SOLIDARITE UKRAINE

Après échange de vues, Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de mettre le gîte communal à disposition pour l'accueil des déplacés ukrainiens.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire aborde différents points d'informations :

VERBALISATION ELECTRONIQUE : Mise en place de la verbalisation électronique avec notre police municipale depuis début Mars 2022.

CITY STADE : Début Avril 2022, mise en place de la structure du city stade dans le parc de la Providence.

DEFI POUR L'ENVIRONNEMENT : Dimanche 20 Mars 2022 ; 55 personnes à ce jour inscrites.

REUNION SENIORS : Mercredi 23 Mars 2022 à la Salle de la Providence ; en lien avec la Gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ETIENNE Victor, Maire, lève la séance du Conseil Municipal à 22 h 15.

Le Maire,

Victor ETIENNE

